

COMMUNE DE
LA VALLA-EN-GIER

5b - PLAN DE ZONAGE (Nord)

PLU approuvé le 03 octobre 2019

Modification simplifiée n°1 : XX XXXX 2022

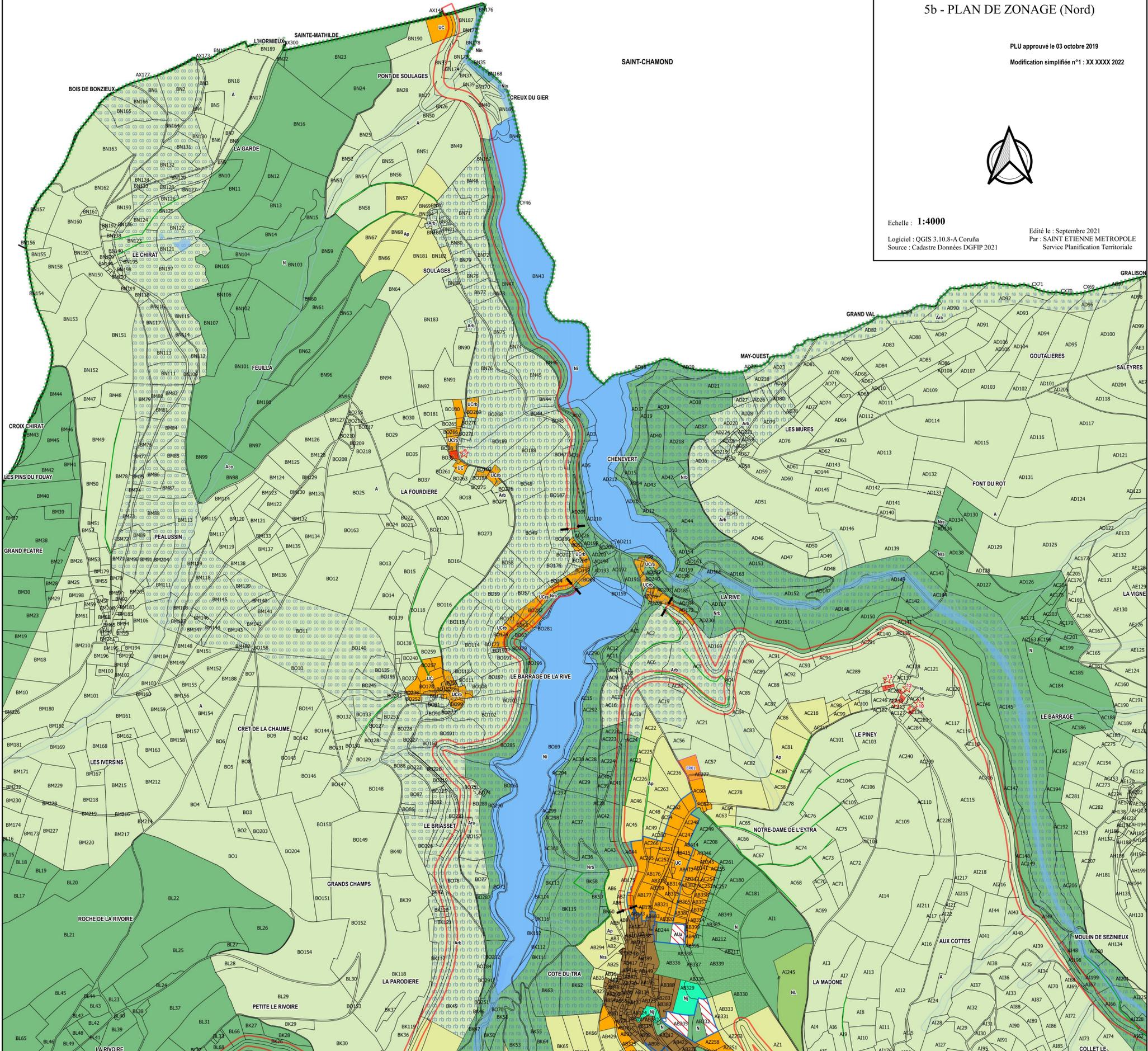
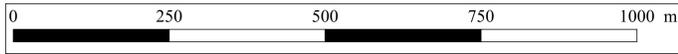


Echelle : 1:4000

Édité le : Septembre 2021

Logiciel : QGIS 3.10.8-A Coruña
Source : Cadastre Données DGFIP 2021

Par : SAINT ETIENNE METROPOLE
Service Planification Territoriale



Légende

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Bande d'inconstructibilité
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Bâtiment susceptible de changer des destination
- Orientations d'aménagement
- Zones humides : éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- Haies ou Ripisylve à préserver
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Portes d'agglomération

Zonages

- A - Zone agricole
- Aco - Zone agricole, enjeu de continuité écologique
- Ap - Zone agricole avec enjeu de protection paysagère
- Ara - Zone agricole, périmètres de protection pour la zone A de la protection rapprochée (environ 50 mètres de largeur de part et d'autres des plans d'eau, de la rivière le Gier, du ruisseau du Ban et de leurs affluents)
- Arb - Zone agricole, périmètres de protection pour la zone B de la protection rapprochée (largeur de l'ordre de 200 mètres de part et d'autres des plans d'eau)

- AUa - Zone à urbaniser sous conditions dans le bourg, à vocation principale d'habitat
- N - Zone naturelle et forestière
- Nco - Zone naturelle et forestière, enjeu de continuité écologique
- Nf - Zone naturelle réservée aux activités de première transformation du bois (Vasseras)
- Ni - Zone naturelle et forestière, périmètres de protection immédiat de la ressource en eau (barrages de la Rive et de Soulagés et divers captages)
- Nin - Zone naturelle à caractère inondable
- Nj - Zone naturelle correspondant aux jardins en terrasse dans le bourg
- NL - Zone naturelle correspondant aux installations sportives et de loisirs
- Nra - Zone naturelle et forestière, périmètres de protection pour la zone A de la protection rapprochée (environ 50 mètres de largeur de part et d'autres des plans d'eau, de la rivière le Gier, du ruisseau du Ban et de leurs affluents)
- Nrb - Zone naturelle et forestière, périmètres de protection pour la zone B de la protection rapprochée (largeur de l'ordre de 200 mètres de part et d'autres des plans d'eau)
- UA - Zone urbaine centrale, correspondant au bourg (bâti en ordre continu)
- UC - Zone urbaine correspondant aux extensions du bourg et à des hameaux équipés (bâti en ordre discontinu)
- UCra - Zone urbaine correspondant aux extensions du bourg et à des hameaux équipés (bâti en ordre discontinu), périmètres de protection pour la zone A de la protection rapprochée (environ 50 mètres de largeur de part et d'autres des plans d'eau, de la rivière le Gier, du ruisseau du Ban et de leurs affluents)
- UCrb - Zone urbaine correspondant aux extensions du bourg et à des hameaux équipés (bâti en ordre discontinu), périmètres de protection pour la zone B de la protection rapprochée (largeur de l'ordre de 200 mètres de part et d'autres des plans d'eau)

